

Séance du Mardi 27 Novembre 1917

Président: Monsieur Cuvinot

Sont présents: Messieurs Hayez, Lucien Hubert, Charpentier, Groussau, Ringuier, Louvon, Accambray, Joniaux, Pasqual, Debove, Sydoux, Bystrom, Durre, Magniez, Bouffandeau, Monfeuillart, Léon Bourgeois, Bersez, Cauvin, Debierre, Noël sénateur, Bosquette.

La séance est ouverte à dix heures trente.

Dons

Monsieur le Président annonce qu'il a reçu pour les populations des départements envahis

1° Une somme de Vingt-quatre francs, montant de la 76<sup>e</sup> collecte souscrite par M<sup>me</sup> Ch. Roux et le personnel de sa maison. . . . .ci. 24<sup>fr</sup>. —

2° Une somme de Mille francs, don du personnel de la poudrerie nationale d'Oissel (Seine-Inférieure), par l'intermédiaire du Ministre de l'Armement. .ci 1000<sup>fr</sup>. —

3° une somme de Vingt-trois francs cinquante centimes, don de M<sup>lle</sup> le Docteur J. Storm, envoyée par l'intermédiaire du Journal "Le Temps" pour la reconstitution des régions envahies. . . . .ci 23<sup>fr</sup>. 50

21

4° Une somme de Cent cinquante francs  
don de la Doctoresse Bröida, Hôpital Mauchampä  
Marrakech ci. 150.<sup>2</sup> -

Manuel des Réfugiés

Monsieur Lucien Hubert dépose sur le bureau un exemplaire du "Manuel des Réfugiés" rédigé par Monsieur Jacquemin, Juge au Tribunal civil de Sedan, sous les auspices du Groupe

Le Groupe, après en avoir pris communication, s'associe aux remerciements et félicitations que son Président d'Honneur, Monsieur Léon Bourgeois a adressés à l'auteur de la publication. Il charge Monsieur Lucien Hubert, Sénateur des Ardennes et Monsieur Léon Charpentier, Député de Sedan, de signaler tout particulièrement à la bienveillante attention de M<sup>l</sup>e le Garde des Sceaux l'important concours prêté par M<sup>r</sup> Jacquemin aux œuvres des Réfugiés.

Ravi haillement

Monsieur Hayez donne lecture d'une lettre du Maire de Lille en date du 4 Octobre 1917. Il résulte de ce document que la situation devient de plus en plus grave dans nos malheureuses villes du Nord; que les aliments distribués sont à peine suffisants pour

une personne qui resterait constamment au repos; qu'il n'y a plus rien dans les magasins d'alimentation; que la morbidité s'accroît et que la mortalité deviendra effrayante pendant l'hiver si la pénurie du combustible s'ajoute à celle des denrées alimentaires.

La valeur alimentaire de la ration est tombée de 1500 à moins de 1400 calories.

Monsieur Hayez rend compte sommairement de la conférence qui s'est tenue hier au Ministère des Affaires Étrangères sous la présidence de Monsieur Lebrun, Ministre du Blocus et des Régions libérées et prie son collègue M<sup>r</sup> Lucien Hubert qui a bien voulu prendre, au cours de cette conférence, des notes très-détaillées, de faire connaître au groupe le résumé des observations échangées.

Répondant à une observation de Monsieur Groussau, Monsieur Hayez reconnaît qu'il est exact qu'un certain nombre de nos malheureux compatriotes des régions envahies se figurent à tort que leurs représentants au Parlement ne font rien pour eux. Il leur suffira de se reporter aux procès-verbaux du groupe pour se rendre compte de leur erreur et constater toutes les démarches et la vigoureuse action du groupe qui a rencontré des difficultés de toutes natures dont la moindre n'est, certes pas, les changements fréquents opérés à la tête des services.

Monsieur Lucien Hubert - Messieurs, je dois vous indiquer tout d'abord que, d'après M<sup>r</sup> Chevillon, le total des dépenses pour le ravitaillement des pays envahis s'élève à cinq cents millions.

Nous devons assurer le fonctionnement immédiat du ravitaillement, puis envisager les modalités nouvelles qui pourront être arrêtées par la Conférence des Alliés.

À l'heure actuelle, la C. R. B. dispose de 321.000 tonneaux de jauge par mois pour le ravitaillement; soit 134.000 pour la flotte belge; 145.000 pour la flotte danoise et suédoise; 42.000 pour Wagner.

Il faudrait obtenir 145.000 tonnes pour le tonnage permanent nécessaire.

La flotte permanente sur laquelle on peut compter comprend 45% du total, les 55% restants étant constitués par ce que nous appelons la flotte aléatoire, c'est-à-dire par le tonnage qu'il faudrait stabiliser.

On avait indiqué à la C. R. B. qu'elle pourrait utiliser 200.000 tonnes de jauge de flotte hollandaise réparties à Java, Sumatra etc... mais cela est devenu impossible depuis une intervention de l'Allemagne qui fournit à la Hollande 100.000 tonnes de charbon; en sorte que la flotte hollandaise disponible serait réduite à 100.000 tonnes.

100.000 autres tonnes de bateaux danois, suédois et norvégiens sont également disponibles, ainsi que 400.000 tonnes de jauge hollandaises actuellement inutilisées en Amérique. À cet égard se pose une question très délicate entre les États-Unis et la Hollande.

La C. R. B. estime d'autre part que pour assurer à la fois le ravitaillement journalier et la reconstitution des stocks, il manquerait 21.000 tonnes de jauge.

Deux problèmes sont donc à résoudre: stabiliser les 55%

aléatoires et s'assurer des 21.000 tonnes nécessaires pour faire face à la reconstitution des stocks régulateurs indispensables.

Celle est la solution qui a prévalu jusqu'à ce jour et dont la faillite nous plongerait dans le plus grand embarras.

Mais on veut essayer de profiter de la Conférence Inter-Alliée pour résoudre autrement la question. M<sup>r</sup> Cardieu estime en effet qu'il suffirait de considérer la C. R. B. comme un pays allié et de la comprendre dans le programme général à intervenir.

Cette solution très-simple qui avait été préconisée déjà au nom du Groupe soulève cependant une objection, étant donné que les besoins des régions envahies sont incompressibles. Il ne faudrait donc pas que le contingent de la C. R. B. put subir une diminution, si l'on venait à réduire les contingents des nations alliées appelées à participer à la répartition. C'est dans ce sens que je me suis expliqué au nom du Groupe. J'ai donc demandé qu'un droit préférentiel fut reconnu en faveur des régions envahies, car, si l'on devait réduire leur contingent, ce serait la famine et la mort pour leurs habitants. C'est sur cette base que la question sera étudiée à la Conférence Inter-Alliée. Vos délégués ont fait observer d'autre part qu'il faudrait nous garantir les denrées nécessaires.

Monsieur Hayez. La solution excellente que vous indiquez est celle qui avait été proposée à la conférence du 6 <sup>oct</sup> et que M<sup>r</sup> Métin nous avait fait connaître dans notre dernière réunion, comme ayant été acceptée. Hélas, elle ne l'était pas encore.

Monsieur Lucien Hubert. D'autres questions vraiment délicates se posent à l'heure actuelle, la première est la question financière.

Les Etats-Unis nous demandent une garantie de cinq millions de dépenses par mois en Europe par la C. R. B. . A cet égard, d'ailleurs le Représentant des Affaires Etrangères a semblé reconnaître que le chiffre serait en réalité de dix millions pour la France et l'Angleterre.

Il s'agit, d'autre part, de trouver du change. Depuis quelque temps en effet la C. R. B. est obligée d'effectuer des achats considérables en Hollande. Il faut donc trouver du change dans ce pays.

Le Représentant des Finances, à cet égard, a envisagé la reprise de l'exportation des objets de luxe en Hollande. L'idée a été émise également de faire un emprunt en Hollande. L'objection a été faite que la situation était la même pour la Scandinavie, où l'on pourrait effectuer des emprunts locaux en vue des paiements à assurer.

M<sup>r</sup> Cardieu, reprenant son idée d'action d'ensemble coordonnée, estime que nous pourrions, peut-être, pour le paiement comme pour le ravitaillement, comprendre la C. R. B. dans l'ensemble des besoins des pays alliés. C'est là une solution intéressante, proposée d'ailleurs par M<sup>r</sup> Rayez à la Conférence du 6<sup>ème</sup> dernier et qui vaut d'être étudiée.

Monsieur Courton. Cette solution ne serait pas possible si, comme par le passé, les versements sont compris dans les avances faites à la Belgique.

Monsieur Lucien Hubert. La conclusion, c'est que la C. R. B. dispose à peu près des 320.000 tonnes de jauge nécessaires au ravitaillement des pays envahis, sur lesquels elle ne peut guère compter que sur 45 % de flotte stable; qu'elle est obligée de trouver tant bien que mal les 55 % restants qu'elle désire stabiliser; que la question de cette stabilisation est

7

difficile à résoudre parce que les tonneaux de fûge sur lesquels on comptait nous échappent, pour la Hollande, du fait de l'Allemagne, etc. . .

En face de cette solution se place celle de M<sup>r</sup> Curdiën, à laquelle nous nous sommes ralliés, sous réserve de certaines garanties à assurer et qui consiste essentiellement à considérer les régions envahies comme un des pays alliés.

Je vous demande, Messieurs, de prendre acte de cette communication. (Assentiment)

Monsieur Goniaux demande si l'on s'est préoccupé de la situation particulièrement pénible des populations des pays envahis situées près de la ligne de feu et évacuées sur la Belgique.

Monsieur Hayez répond que M<sup>r</sup> Métin avait étudié la question qui devra être reprise par son successeur. Le groupe est d'ailleurs saisi d'un vœu de l'association départementale des sinistres sur lequel il va être appelé à statuer. Il est très regrettable que les services s'occupant des départements envahis passent si aisément d'un ministère à l'autre.

Vœu  
des  
Associations départe-  
mentales de Sinistres

Monsieur Hayez donne lecture du vœu de la Fédération des associations départementales de sinistres

Ce vœu est ainsi conçu :

“ La Fédération des Associations départementales de sinistres  
“ Considérant que les Français habitant les départements envahis, qui ont été évacués en Belgique par les Allemands, se trouvent dans une situation particulièrement lamentable ;

"Que, d'après le régime en vigueur en Belgique, les populations belges, obligées de subvenir à leurs besoins avec les seules ressources insuffisantes dont elles disposent, refusent toute allocation alimentaire aux Français évacués, qui, depuis l'évacuation, ne reçoivent plus rien de la Commission de Ravitaillement et se trouvent ainsi plongés dans la plus profonde détresse

"Emet le vœu

"que le Groupe parlementaire des départements envahis veuille bien intervenir énergiquement auprès de Monsieur le Ministre des Affaires Étrangères, en vue de faire délivrer par le Comité Hispano-Néerlandais aux Français évacués en Belgique la ration qu'ils recevaient de ce Comité lorsqu'ils habitaient les régions envahies, ration pour laquelle les avances nécessaires ont été faites puisque ces Français comptaient dans le dénombrement de la population des départements envahis."

Ce vœu est adopté par le Groupe

Taux des allocations

Sur la proposition de Monsieur Joniaux, il y est ajouté un paragraphe tendant à ce "que les allocations soient maintenues au taux payé dans les communes d'origine.

Sur la proposition de Monsieur Lucien Hubert le Groupe décide qu'une délégation se rendra auprès de Monsieur Lebrun, Ministre du Blocus et de Monsieur

9

Clemenceau, Président du Conseil pour attirer leur attention sur la gravité de la situation à tous égards et sur la nécessité de centraliser, de préférence au Blocus, tous les services concernant les régions envahies.

Cette proposition est adoptée. Messieurs Hayez, Lucien Hubert, Couron, Bersez, Seydoux, Ringuier, Accambray, Joniaux, Charpentier, Durre, Gysstram sont désignés pour faire partie de la délégation à laquelle se joindront les membres du groupe qui le désireront.

Après un échange d'observations entre M<sup>rs</sup> Ringuier, Lucien Hubert, Durre, sur la situation des habitants évacués en Belgique, Monsieur Durre insiste, au nom des représentants du Nord pour que soit maintenu le complément de ravitaillement obtenu avec tant de peine.

Monsieur Lucien Hubert fait observer que, ce qui est essentiel, c'est de conserver les proportions actuelles et que, s'il suffisait en l'espèce de donner de l'argent, la France n'hésiterait pas à le faire.

Audition du Bureau

Le groupe reçoit le Bureau de "L'Union des de "L'Union des Finistres Finistres et des Contribuables du Nord" présente par et des Contribuables du M<sup>e</sup> Dueroq, notaire à Lille et conseiller juridique de ce groupement.

Nord"

L'Union se propose de constituer une vaste organisation comportant un nombre suffisant

de personnes spécialisées et compétentes, techniciens et juristes en vue de l'application de la loi sur les Dommages de guerre dans le but que les sinistrés ne soient pas la proie d'intermédiaires cupides et plus ou moins véreux.

Après un échange d'observations, Monsieur Léon Bourgeois fait remarquer qu'il serait désirable que l'Association fut une association mutuelle composée exclusivement des sinistrés.

Monsieur Couron pense qu'une telle association pourrait se constituer sur un modèle analogue à celui de certaines associations mutuelles pour l'assurance contre les accidents du travail. Il faut examiner, en effet, attentivement la question de savoir s'il n'y aurait pas lieu d'introduire dans la loi en préparation sur les dommages de guerre une clause spéciale permettant à une association du genre de celle dont M<sup>e</sup> Ducrocq vient d'entretenir le Groupe, de servir de mandataire aux sinistrés.

Monsieur Ducrocq fait connaître qu'à la suite d'un entretien avec le rapporteur, au Sénat, de la proposition de loi sur les dommages de guerre, une audition sera demandée par "l'Union des Sinistrés" à la Commission sénatoriale. Répondant à des observations de Messieurs Léon Bourgeois et Couron, il exprime la crainte qu'il soit fort difficile d'empêcher complètement les hommes d'affaires de se glisser, même dans une association mutuelle.

La séance est levée à midi quinze.